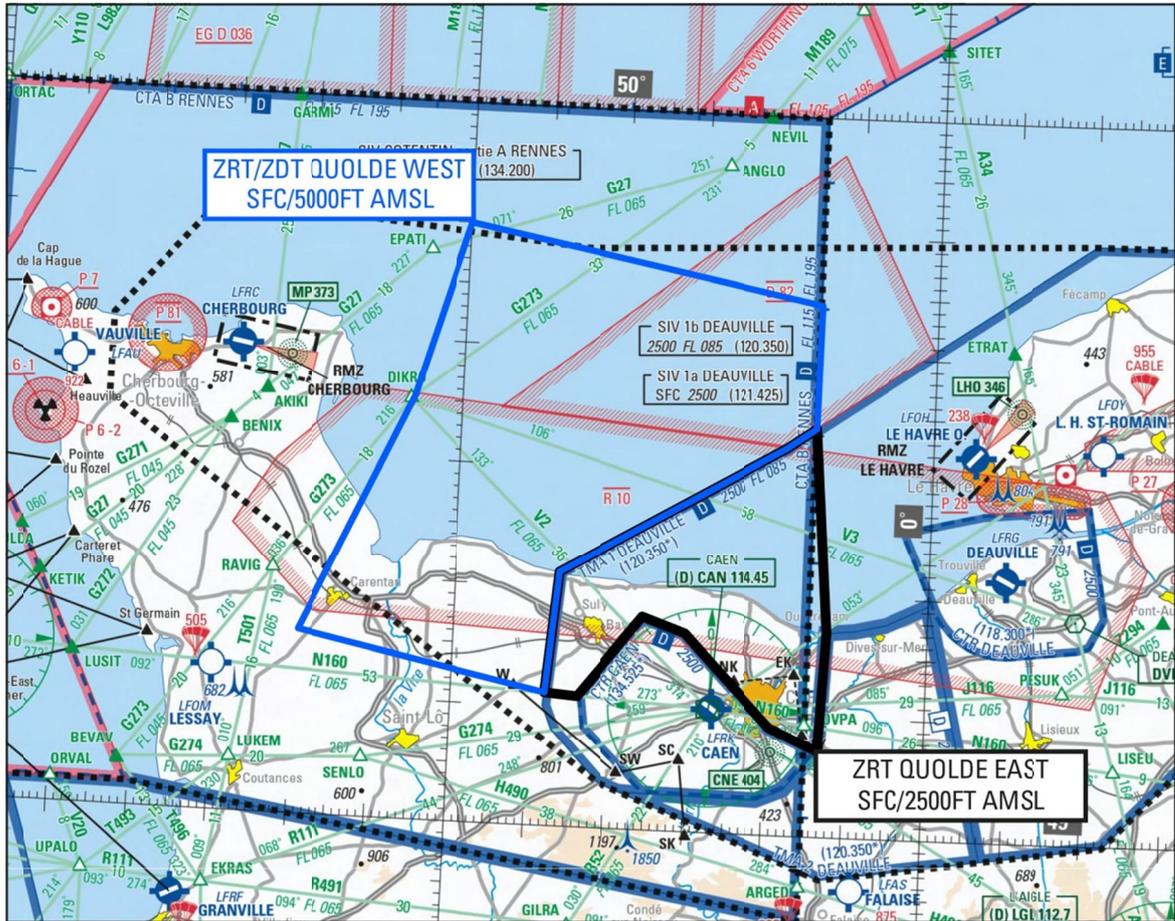


**OBJET:** Création de deux zones réglementées temporaires (ZRT) et d'une zone dangereuse temporaire (ZDT) pour les cérémonies du "D-Day" en Normandie

**VALIDITÉ:** Du 5 au 6 juin 2022

**LIEU:** FIR : Brest LFRR - AD : Caen Carpiquet LFRK, Deauville Normandie LFRG, Cherbourg-Manche LFRC



ACTIVITÉ
Défilés aériens
DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
<p><u>Activables :</u></p> <p>5 juin : SR - SS (répétition)                      6 juin : SR - SS (défilé aérien)</p>
Créneaux d'activation diffusés par NOTAM avec un préavis de 48 H
GESTIONNAIRE
Directeur des Vols

## INFORMATION DES USAGERS

## Activité réelle connue de :

Caen TWR : 134.525 MHz  
 Deauville APP : 120.350 MHz  
 Deauville INFO : 121.425 MHz / 120.350 MHz  
 Rennes INFO : 134.200 MHz  
 Cherbourg INFO : 119.625 MHz (*pendant horaires ATS*)  
 Paris INFO : 129.625 MHz / 125.700 MHz  
 RAKI INFO : 317.500 MHz / 143.550 MHz

## CONDITIONS DE PÉNÉTRATION

CAG / CAM : Contournement obligatoire pendant l'activité réelle, y compris pour les aéronefs sans équipage à bord, sauf pour les aéronefs suivants, après contact préalable auprès de la Direction des Vols Tél : 06 14 01 24 49:

- aéronefs participant aux défilés aériens
- aéronefs en procédure arrivée ou départ de Caen, Cherbourg et Deauville. Ceux-ci sont soumis à l'obtention d'un PPR ;
- aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque leur mission n'est pas compatible avec le contournement de la ZRT/ZDT.

## STATUT

## ZRT/ZDT QUOLDE WEST:

Zone réglementée temporaire (ZRT) pour la partie située en deçà des 12 NM des côtes (*limite des eaux territoriales*).

Zone dangereuse temporaire (ZDT) pour la partie située au-delà des 12 NM des côtes (*limite des eaux territoriales*).

## ZRT QUOLDE EAST:

Zone réglementée temporaire (ZRT)

Ces zones coexistent avec les espaces aériens contrôlés avec lesquels elles interfèrent et se substituent aux portions d'espaces aériens non contrôlés et de zones réglementées avec lesquelles elles interfèrent.

## SERVICES RENDUS

Les services rendus sont conformes aux classes des parties d'espaces aériens contrôlés avec lesquels les ZRT coexistent.

En dehors des portions citées supra, les services d'information et d'alerte seront rendus par le CDC de Cinq Mars la Pile.

## COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES ET LIMITES VERTICALES

## ZRT/ZDT QUOLDE WEST

## Limites latérales

49°50'00" N - 001°00'00" W  
 49°44'22" N - 000°14'51" W  
 49°34'02" N - 000°14'58" W  
 49°32'20" N - 000°18'37" W  
 49°21'15" N - 000°46'54" W  
 49°11'12" N - 000°48'06" W  
 49°15'27" N - 001°19'38" W  
 49°35'22" N - 001°06'15" W  
 49°50'00" N - 001°00'00" W

Limites verticales  
 SFC/5000FT AMSL

## ZRT QUOLDE EAST

## Limites latérales

49°34'02" N - 000°14'58" W  
 49°17'02" N - 000°12'44" W  
 49°07'12" N - 000°13'21" W  
 49°09'04" N - 000°19'33" W  
 49°16'36" N - 000°30'42" W  
 49°17'50" N - 000°36'07" W  
 49°11'00" N - 000°44'00" W  
 49°11'12" N - 000°48'06" W  
 49°21'15" N - 000°46'54" W  
 49°32'20" N - 000°18'37" W  
 49°34'02" N - 000°14'58" W

Limites verticales  
 SFC/2500FT AMSL

## DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- ◆ Toutes les activités aériennes légères sportives et récréatives situées à l'intérieur des zones temporaires QUOLDE West et East sont suspendues durant les créneaux d'activation.
- ◆ L'aérodrome de Caen-Carpiquet (*LFRK*) ne peut être utilisé comme terrain de dégagement.
- ◆ Les demandes de PPR seront transmises par mail au Directeur des Vols (*Cf. adresses paragraphe ORGANISME A CONTACTER*) au plus tard à J-2. Préciser "Demande PPR - D-DAY 2022" dans l'objet du mail.

## ORGANISME A CONTACTER

## Avant l'activité:

CDAOA / EMO A7 / Section Manifestations Aériennes  
[emo-air-a7-manifaero.trait.fct@intradef.gouv.fr](mailto:emo-air-a7-manifaero.trait.fct@intradef.gouv.fr)  
[jean-francois.lipka@orange.fr](mailto:jean-francois.lipka@orange.fr) (*Demandes de PPR*)

## Pendant l'activité:

Directeur des vols  
 Tél : 06 14 01 24 49  
 Courriel : [jean-francois.lipka@orange.fr](mailto:jean-francois.lipka@orange.fr)